

# Déchets : appel à projets pour une taxe de "pollueur-payeur"

Le président de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) était hier à Ajaccio pour lancer un appel à projets sur la tarification incitative. Le but : payer les ordures en fonction de sa production

**F**aire payer les usagers selon les quantités de déchets qu'ils produisent. L'idée porte un nom : la tarification incitative (TI). Et l'État pousse, par le biais de l'Ademe, les collectivités à la mettre en œuvre. Hier, au palais des congrès d'Ajaccio, le président de l'Ademe, Bruno Lechevin, lançait, aux côtés d'Agnès Simonpietri, la présidente de l'office de l'environnement de la Corse (OEC) un appel à projet aux collectivités corses (EPCI) pour la mise en œuvre sur leur territoire de la TI. Un accompagnement appuyé (aides financières et techniques) sera fourni par l'Ademe aux collectivités qui se lanceront dans l'aventure. "Les fonds sont là, il faut les utiliser!", explique le président de l'Ademe.

Avec ce système, exit la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, assise sur la valeur des biens fonciers. Chaque foyer paiera en fonction de ce qu'il dépose réellement dans la poubelle grise. Un foyer qui, du coup, se trouvera fortement incité à trier sérieusement ses dé-

chets : les fermentescibles au compost, les produits dangereux et encombrants aux déchetteries et le reste, considérablement allégé, dans le bac gris.

Un système vertueux qui permettrait, explique Camille Fabre, le directeur de l'Ademe Corse, la réduction considérable des déchets à enfouir (on peut passer de 300 à 100 kg d'ordures ménagères résiduelles), l'amélioration de la collecte des recyclables et aux collectivités de stabiliser voire réduire le coût du service public de prévention et de la gestion des déchets.

## Changement des comportements

La tarification incitative s'inscrit dans le cadre de la loi de transition énergétique. Après l'Île de France, la Corse est la deuxième région où l'Ademe lance ce type d'appel à projets, déclarait hier son président, devant une soixantaine de personnes, dont plusieurs représentants d'interco insulaires. "Cette initiative est le fruit des travaux menés avec



Bruno Lechevin, président de l'Ademe et Agnès Simonpietri, la présidente de l'OEC, hier au palais des Congrès d'Ajaccio. /PHOTOS JEAN-PIERRE BELZIT

la CTC pour sensibiliser les élus à l'action de prévention. Quatre millions de personnes ont d'ores et déjà adopté la TI en France."

C'est notamment le cas de l'intercommunalité des Her-

biers, en Vendée. Une expérience bénéfique à plus d'un titre, selon Hervé Robineau, vice-président de cette interco vendéenne de 28 000 habitants. "Nous avons mis en place un système de tam-

bours de 60 litres qui s'ouvrent par une carte magnétique. Chaque foyer dispose d'une carte. Tous les emballages se trient. Notre production d'ordures ménagères a diminué de près de 50%."

Un système qui repose sur l'innovation et le changement de comportements, précise de son côté le président de l'Ademe. Mais qui ne peut marcher sans outils : "la tarification incitative va de pair avec une collecte sélective performante".

Des outils (déchetteries, station de compostage, tri mécanique, etc) qui sont prévus par la mise en œuvre du plan d'action pour la réduction et le traitement des plans ménagers adopté par l'Assemblée de Corse en mai dernier. "Nous avons baissé de près de 10% les déchets mé-

## Les aides de l'Ademe

L'Ademe travaille en partenariat avec l'office de l'environnement de la Corse.

En 2016, l'agence a augmenté son budget de 40% par rapport à 2015, portant à 3 millions d'euros sa participation à une cinquantaine d'opérations, explique le directeur de l'Ademe Corse. Dans le cadre de l'appel à projet régional lancé hier, l'Ademe et l'OEC accompagneront les collectivités à travers un soutien technique et financier :

- Une aide pour l'étude de préfiguration en tant qu'aide à la décision (taux maximum d'aide à 70% avec un plafond assiette de 100 000 euros)
- Une aide forfaitaire à la mise en œuvre de 6,6 euros/habitant (plafonnée à 1 million d'euro) ou de 9,6 euros/habitant DGF si le conventionnement est signé avant 2019. La date limite de dépôt de dossier de candidature est fixée au 1<sup>er</sup> juin 2017.

nagers enfouis en 2016, déclare Agnès Simonpietri. Et d'ici trois mois, les nouveaux projets verront le jour."

La présidente de l'OEC et le président de l'Ademe sont confiants : la dynamique pour combler le retard de la Corse en terme de gestion des déchets est, à leur sens, lancée.

CAROLINE MARCELIN



Camille Fabre, le directeur de l'Ademe en Corse explique le fonctionnement et les avantages de la tarification incitative.